

Exemplaire à conserver avec les papiers du véhicule.

P - 2281-05-01

CERTIFICAT DE CONFORMITE (Annexe III bis)
(Véhicules livrés en châssis-cabine)

Nous soussignés VOLVO TRUCKS FRANCE - ZAC du Moulin - 7, rue du Noyer - 95700 ROISSY-EN-FRANCE, représentant dûment accrédité de VOLVO TRUCK CORPORATION à GÖTEBORG (Suède) constructeur, certifions : (1) (3) a) que le véhicule livré en châssis-cabine (voir nota 1)

(2) Dénomination : (2)
(D1) Marque :
(D2) Type :
Variantes : (1)

VOLVO FH64T					
40B	44B	48B	52B		
40TR	44TR	48TR	52TR		
30	32	34	36	39	40
L1 - L2					
FH					

Version(s) Empattement : (1)

Cabine : (1)
(D3) Dénomination commerciale :

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : (3)

Variantes ..B		Variantes ..TR	
27700 avec E1 = 6,7 t	28100 avec E1 = 7,1 t	33100 avec E1 = 7,1 t	34000 avec E1 = 8 t
29000 avec E1 = 8 t	29600 avec E1 = 9 t	34600 avec E1 = 9 t	

(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) :

26000	26000
44000	40000

(F2) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : (1)
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTR) (kg) : (1)

(J) Catégorie internationale :

(J1) Genre national :

(K) Numéro de la réception par type :

(P1) Cylindrée :

N3
Châssis-cabine pour TRR
P-2281-05-01
12780

(P2) Puissance nette maximale (kW) : (1)

(P3) Source d'énergie :

(P6) Puissance administrative (CV) :

(S1) Nombre de places assises (y compris le conducteur) : (1)

(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dBA) :

Sortie latérale :

Sortie arrière :

Sortie verticale :

(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) :

(V7)

(V9) Classe environnementale : (1)

D13A400EC..	D13A440EC..	D13A480EC..	D13A520EC..
294	324	353	382

GO

34

2

D13A..EC01	D13A..EC06	D13A..EC06B
89	88	88
86	86	86
81	85	83

1350

NC

D13A..EC01	D13A..EC06	D13A..EC06B
8877*0127A	0555*0578B	0555*0578D

CERTIFICAT DE CONFORMITE (Annexe III)
(Véhicules livrés prêts à l'emploi)

Nous soussignés VOLVO TRUCKS FRANCE - ZAC du Moulin - 7, rue du Noyer - 95700 ROISSY-EN-FRANCE, représentant dûment accrédité de VOLVO TRUCK CORPORATION à GÖTEBORG (Suède) constructeur, certifions : (1) (3) a) que le véhicule livré prêt à l'emploi (voir nota 2)

(2) Dénomination : (2)
(D1) Marque :
(D2) Type :
Variantes : (1)

VOLVO FH64T					
40B	44B	48B	52B		
40TR	44TR	48TR	52TR		
30	32	34	36	39	40
L1 - L2					
FH					

Version(s) Empattement : (1)

Cabine : (1)
(D3) Dénomination commerciale :

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : (3)

YV2AS50D37B482689

(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) :

Variantes ..B		Variantes ..TR	
27700 avec E1 = 6,7 t	28100 avec E1 = 7,1 t	33100 avec E1 = 7,1 t	34000 avec E1 = 8 t
29000 avec E1 = 8 t	29600 avec E1 = 9 t	34600 avec E1 = 9 t	

(F2) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : (1)
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTR) (kg) : (1)

26000	26000
44000	40000

(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) :

(G1) Poids à vide national (PV) (kg) :

9.302 T
9.627 T

(J) Catégorie internationale :

(J1) Genre national :

(J3) Carrosserie (désignation nationale) :

(K) Numéro de la réception par type :

(P1) Cylindrée :

N3
TRR
PR SREM

P-2281-05-01

12780

(P2) Puissance nette maximale (kW) : (1)

(P3) Source d'énergie :

(P6) Puissance administrative (CV) :

(Q)

(S1) Nombre de places assises (y compris le conducteur) : (1)

(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dBA) :

Sortie latérale :

Sortie arrière :

Sortie verticale :

(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) :

(V7)

(V9) Classe environnementale : (1)

D13A400EC..	D13A440EC..	D13A480EC..	D13A520EC..
294	324	353	382

GO

34

NC

2

D13A..EC01	D13A..EC06	D13A..EC06B
89	88	88
86	86	86
81	85	83

1350

NC

D13A..EC01	D13A..EC06	D13A..EC06B
8877*0127A	0555*0578B	0555*0578D

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids et les dimensions excèdent les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles. Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la route dans les conditions de poids ci-après :

Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :	Variantes ..B	Variantes ..TR
Masse en charge de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTR) :	27,7 t / 28,1 t / 29 t / 29,6 t (6)	33,1 t / 34 t / 34,6 t (6)
	60 t / 70 t	60 t / 70 t
		90 t / 120 t / 165 t / 180 t (4) (6)

b) est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

c) que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

d) pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, de l'agent commercial Volvo)

Nota 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles,
- soit une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe,
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire,
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type.
Rappel : Toute transformation susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité aux textes réglementaires) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Références communautaires de la Directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation

(3) A compléter

(4) 155 t Le dispositif de la semi-remorque devra également être maintenu en position de serrage, après son application, par des moyens mécaniques en cas d'absence prolongée d'air dans le ou les réservoirs de la semi-remorque.

(5) 180 t La semi-remorque sera équipée d'un compresseur autonome et le dispositif de la semi-remorque devra également être maintenu en position de serrage, après son application, par des moyens mécaniques en cas d'absence prolongée d'air dans le ou les réservoirs de la semi-remorque.

(6) Selon essieu avant (voir point 2.3.1 de la notice)

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous soussignés VOLVO TRUCKS FRANCE - ZAC du Moulin - 7, rue du Noyer - 95700 ROISSY-EN-FRANCE, représentant dûment accrédité de VOLVO TRUCK CORPORATION à GÖTEBORG (Suède) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a) d'un ralentisseur (1) (2) : électrique sur transmission de Kg

b) de pneumatiques (1) : hydraulique sur transmission de 250 Kg

c) d'une charge maximale technique admissible (kg)* : (voir colonnes de gauche sur la plaque constructeur située derrière la calandre)

(*) Ces charges correspondent aux charges maximales techniquement admissibles des essieux, elles ne prévalent pas sur les indices de capacité maximale des pneumatiques et/ou des véhicules dont les essieux ont été détarés (voir point 1.2 de la présente notice).

d) d'une suspension de l'essieu moteur : - mécanique non équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3 CEE modifiée.

e) d'un chauffage autonome à combustible : (1)

Marque WEBASTO : type AIR TOP 2000S

Marque WEBASTO : type THERMO 90S

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) A compléter

Fait à Roissy

24 AOÛT 2007

VOLVO TRUCKS FRANCE
Zac du Moulin 7, rue du Noyer
95700 ROISSY CHARLES DE GAULLE Cedex
Volvo

ATTESTATION DE REVERSEMENT DE LA TVA

Nous soussignés VOLVO TRUCKS FRANCE - ZAC du Moulin - 7, rue du Noyer - 95700 ROISSY-EN-FRANCE, constructeur ou importateur, certifions que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro d'identification figurent au certificat ci-dessus a été régulièrement mis à la consommation conformément aux dispositions de la 6ème directive européenne, la T.V.A. afférente à l'acquisition intra-communautaire étant autoliquidée directement par le client.